

ISSN 1246-3442

**Session spéciale relative à la  
Taxe départementale sur la  
consommation finale  
d'électricité (TDCFE)**

**Réunion du 21 septembre 2015**

**Rapports du Président et**

**Compte-rendu des débats**

**LOT-ET-GARONNE**  
Le Département



[www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)

**NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS  
DEPUIS 1945**

<b>Année</b>	<b>Préfet</b>	<b>Président du Département</b>
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2001	-	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2006	-	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-

**PRESIDENT : Pierre CAMANI, Sénateur de Lot-et-Garonne**

---



## **MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**AGEN 1**

**M. Christian DELBREL**  
Journaliste  
Maire de Pont-du-Casse  
Vice-président d'Agen Agglomération

**Mme Nathalie BRICARD**  
Infirmière

**AGEN 2**

**M. Christian DEZALOS Ch.**  **O.**   
Retraité  
Maire de Boé  
Vice-président d'Agen Agglomération

**Mme Laurence LAMY**  
Fonctionnaire

**AGEN-3** .....

**M. Pierre CHOLLET**  
Médecin pneumologue  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire d'Agen

**Mme Baya KHERKHACH**  
Salariée

**AGEN 4**

**M. Christophe BOCQUET**  
Retraité


**Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT**  
Fonctionnaire  
Adjointe au Maire d'Agen

**L'ALBRET**

**M. Nicolas LACOMBE**  
Directeur d'école  
Maire de Nérac  
Président de la communauté de communes  
du Val d'Albret

**Mme Marylène PAILLARES**  
Adjointe au Maire de Nérac

**CONFLUENT**

**M. Alain MERLY Ch.**   
 Représentant de commerce  
 Maire de Prayssas  
 Président de la communauté de communes  
 du canton de Prayssas

**Mme Laurence DUCOS**  
 Salariée

**COTEAUX DE GUYENNE .....**

**M. Pierre CAMANI**  
*Président du Conseil départemental*  
*Sénateur de Lot-et-Garonne*  
 Cadre territorial en disponibilité

**Mme Caroline HAURE-TROCHON**  
 Médecin généraliste

**FORET DE GASCOGNE.....**

**M. Raymond GIRARDI**  
 Retraité  
 Maire d'Argenton  
 Président de la communauté de communes des Coteaux  
 et Landes de Gascogne



**Mme Hélène LAULAN**  
 Fonctionnaire

**FUMELOIS .....**

**M. Daniel BORIE**  
 Retraité  
 Maire de Saint-Vite

**Mme Sophie GARGOWITSCH**  
 Enseignante – sophro-relaxologue  
 Maire de Blanquefort-sur-Briolance

**HAUT AGENAIS PERIGORD**

**M. Marcel CALMETTE**    
 Médaille communale et départementale  
 Médaille d'honneur agricole  
 Retraité  
 Maire de Paulhiac

**Mme Christine GONZATO-ROQUES**  
 Fonctionnaire  
 Adjoint au Maire de Monflanquin

**LAVARDAC**

**M. Michel MASSET**  
 Gérant de société  
 Maire de Damazan  
 Président de la communauté de communes du Confluent

**Mme Valérie TONIN**  
 Agent immobilier  
 Adjointe au Maire de Barbaste

**LIVRADAIS**

**M. Pierre-Jean PUDAL**  
Médecin généraliste  
Maire de Sainte-Livrade-sur-Lot

**Mme Marie-Serge BETEILLE**  
Salariée

**MARMANDE 1 .....**

**M. Joël HOCQUELET**  
Médecin généraliste

**Mme Emilie MAILLOU**  
Fonctionnaire

**MARMANDE 2 .....**

**M. Jacques BILIRIT**  
Développeur économique  
Maire de Fourques-sur-Garonne

**Mme Sophie BORDERIE**  
Infirmière-Anesthésiste

**OUEST AGENAIS .....**

**M. Jean DREUIL**  
Retraité  
Maire de Sérignac-sur-Garonne  
Président du Centre Départemental de Gestion  
de la Fonction publique territoriale

**Mme Françoise LAURENT**  
Retraîtée

**PAYS DE SERRES**

**Mme Marie-France SALLES Ch.** ✨  
Maître de Conférence  
Maire d'Engayrac

**M. Bernard BARRAL**  
Retraité

**SUD EST AGENAIS**

**M. Rémi CONSTANS** 🌿  
Retraité  
Maire de Layrac  
Membre du bureau délégué d'Agglomération

**Mme Christine BONFANTI-DOSSAT**  
Infirmière  
Maire de Lafox  
Vice-présidente d'Agglomération

**TONNEINS .....**

**M. Jean-Pierre MOGA**  
Retraité

**Mme Line LALAURIE**  
Retraîtée  
Maire de Castelmoron-sur-Lot  
Vice-présidente de la communauté de communes  
Lot et Tolzac

<b>VAL DU DROPT</b> .....	<b>M. Pierre COSTES</b> Vétérinaire
	<b>Mme Danièle DHELIAS</b> Exploitante agricole Adjointe au Maire de Ségalas
<b>VILLENEUVE 1</b>	<b>M. Guillaume LEPERS</b> Cadre commercial
	<b>Mme Patricia SUPPI</b> Fonctionnaire
<b>VILLENEUVE 2</b> .....	<b>M. Patrick CASSANY</b> Gérant de société 1 <sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental Maire de Villeneuve-sur-Lot Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
	<b>Mme Catherine JOFFROY</b> Avocate

**LEGENDES :**



Ordre National de la Légion d'Honneur



Ordre National du Mérite



Mérite Agricole



Ordre des Palmes Académiques



Ordres des Arts et des Lettres



Croix de Guerre 1939-1945



Croix du Combattant



Croix du Combattant Volontaire

**C.** Commandeur

**O.** Officier

**Ch.** Chevalier

<b>COMMISSION PERMANENTE</b>
------------------------------

*Président :* M. Pierre CAMANI

*Premier Vice-Président :* M. Patrick CASSANY

*Vice-Présidents :* Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Sophie BORDERIE, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Christine GONZATO-ROQUES

*Membres :* M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre COSTES, Mme Hélène LAULAN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Christian DELBREL, Mme Valérie TONIN, M. Christophe BOCQUET, Mme Nathalie BRICARD, M. Pierre CHOLLET, Mme Marie-Serge BETEILLE, M. Rémi CONSTANS, Mme Christine BONFANTI-DOSSAT, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Jean-Pierre MOGA, Mme Baya KHERKHACH, M. Pierre-Jean PUDAL, Mme Line LALAUURIE, Mme Patricia SUPPI



<b>COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES</b>
---

**COMMISSION**

**« ACTION SOCIALE, INSERTION ET HABITAT »**

\*\*\*\*

*Président :* Mme Sophie BORDERIE

*Vice-Présidents :* Mmes Christine GONZATO-ROGUES, Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre COSTES

*Membres :* Mmes Christine BONFANTI-DOSSAT, Baya KHERKHACH

**COMMISSION**

**« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT »**

*Président :* M. Patrick CASSANY

*Vice-Présidents :* Mme Hélène LAULAN, M. Michel MASSET

*Membres :* MM. Joël HOCQUELET, Jean-Pierre MOGA, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT

**COMMISSION****« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME,  
POLITIQUES CONTRACTUELLES »**

*Président :* M. Jacques BILIRIT  
*Vice-Président :* M. Michel MASSET  
*Membres :* MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Guillaume LEPERS,  
Jean-Pierre MOGA

**COMMISSION****« DEVELOPPEMENT DURABLE »**

*Président :* Mme Sophie GARGOWITSCH  
*Vice-Présidents :* Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN  
*Membres :* MM. Jean DREUIL, Christophe BOCQUET, Mme Marie-Serge BETEILLE

**COMMISSION****« EDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES »**

*Président :* M. Nicolas LACOMBE  
*Vice-Présidents :* Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU  
*Membres :* Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Pierre-Jean PUDAL

**COMMISSION****« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »**

*Présidente :* Mme Catherine JOFFROY  
*Vice-Présidents :* M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD  
*Membres :* Mme Marylène PAILLARES, Patricia SUPPI, Rémi CONSTANS

**COMMISSION****« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »**

*Président :* M. Raymond GIRARDI  
*Vice-Présidents :* M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL  
*Membres :* M. Alain MERLY, Christophe BOCQUET



**COMMISSION****« ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES »**

*Présidente :* Mme Marie-France SALLES  
*Vice-Présidente :* Mme Marylène PAILLARES  
*Membres :* Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Marie-Serge BETEILLE,  
Christine BONFANTI-DOSSAT

**COMMISSION****« FINANCE, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »**

*Président :* M. Christian DEZALOS  
*Vice-présidente :* Mme Marie-France SALLES  
*Membres :* Mme Françoise LAURENT, MM. Christian DELBREL, Pierre CHOLLET  
Mme Line LALaurie

# **RAPPORTS DU PRESIDENT**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU 3ÈME TRIMESTRE 2015  
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015**

-----

**SOMMAIRE**

**COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

pages

<b>8024</b>	Approbation du Procès-Verbal de la réunion de l'Assemblée consacrée au Budget Primitif 2015.....	1
-------------	--	---

**COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

<b>9022</b>	Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE). Fixation du coefficient multiplicateur à compter du 1er Janvier 2016...	2
-------------	--	---

**DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE**  
**RAPPORT DU PRESIDENT**  
**AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Direction des affaires générales et de la logistique  
Service de l'assemblée

Réunion du 21 septembre 2015

**N° 8024**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE CONSACREE AU  
BUDGET PRIMITIF 2015**

<b>P. J. : 1</b>	Procès-verbal de la réunion du 24 avril 2015
------------------	--

En application de l'article L. 3121-13 du Code général des collectivités territoriales, il convient aujourd'hui d'approuver le procès-verbal de la session du 24 avril 2015 consacrée au Budget Primitif 2015.

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'assemblée départementale décide :

- d'approuver, en application de l'article L. 3121-13 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la réunion de l'Assemblée délibérante du 24 avril 2015 (Budget Primitif 2015).

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental,

Pierre CAMANI

**DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE**  
**RAPPORT DU PRESIDENT**  
**AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Direction générale adjointe du budget, des finances, de l'immobilier,  
du contrôle de gestion  
et de la dématérialisation des procédures  
Service de la gestion financière

Réunion du 3ème trimestre 2015

**N° 9022**

**TAXE DEPARTEMENTALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE).  
FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016.**

Le présent rapport a pour objet de fixer le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) pour une application à compter de 2016. La délibération du Conseil départemental entérinant ce taux doit intervenir avant le 1er octobre de l'année N pour une application dès le 1er janvier N+1.

Il est rappelé que la loi n° 2010 -1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, créant notamment, à compter du 1er janvier 2011, une taxe locale sur la consommation finale d'électricité qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité.

Selon les dispositions prévues au code général des collectivités territoriales, la taxe est désormais assise sur la quantité d'électricité consommée et est établie par rapport à un barème fixé par l'article L. 3333-3 du CGCT qui précise les tarifs de référence, en fonction du type de consommation et sur lequel est ensuite appliqué un coefficient multiplicateur déterminé par la collectivité.

Deux tarifs unitaires sont actuellement fixés par l'article L.3333-3 du CGCT :

- 0,00075 €/kWh pour les quantités d'électricité livrées sous une puissance souscrite (PS) inférieure ou égale à 36 kilovolt ampères (kVA),
- 0,00025 €/kWh ou 0,00075 €/kWh (selon qu'il s'agit respectivement de clients « professionnels » ou « non professionnels ») pour les PS supérieures à 36 kVA et inférieures ou égales à 250 kVA.

Pour les puissances souscrites supérieures à 250 kVA, le produit de la taxe est perçu par l'Etat.

Les Départements ont actuellement la faculté d'appliquer, aux tarifs susvisés, un coefficient multiplicateur unique compris entre 2 et 4,25 sur la part qui leur revient.

Durant la période 2011-2015, les limites supérieures pouvaient être actualisées en référence à l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation (IMPC) hors tabac.

La dernière délibération du Conseil départemental de Lot-et-Garonne sur ce sujet fixant le coefficient à 4,14 a été prise le 27/06/2013 (selon les limites fixées par l'arrêté du 30/05/2013 à 4,22 pour les départements).

La loi de finances rectificative pour 2014 (article 37 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014) modifie les principes de fixation et d'actualisation des taux des taxes sur la consommation finale d'électricité (part communale et part départementale).

Ainsi, ce nouveau cadre législatif limite les possibilités de fixation du coefficient multiplicateur pour les départements, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui sont tenus de choisir un coefficient parmi les valeurs suivantes :

- 2, 4 ou 4,25 (article L3333-3 du CGCT).

Le coefficient multiplicateur appliqué aujourd'hui sur l'ensemble du territoire du Département de Lot-et-Garonne fixé à 4,14 ne sera donc plus en adéquation avec les valeurs autorisées par la loi à compter de 2016.

Par ailleurs, le législateur a substitué à la règle d'indexation du coefficient multiplicateur maximum un mécanisme d'indexation annuelle des tarifs légaux de la taxe afin de ne pas obliger les collectivités à délibérer chaque année pour réactualiser les coefficients applicables sur leur territoire.

Modalités d'actualisation :

$$\text{Tarif de base X } \frac{\text{IMPC HT N-2}}{\text{IMPC HT 2013}} \quad (\text{résultat arrondi au centime d'euro le plus proche})$$

*IMPC HT : indice moyen des prix à la consommation hors tabac.*

A titre d'information, l'application d'une actualisation du coefficient de la TDCFE à 4,25 permettrait d'augmenter le produit de la taxe départementale d'environ 180 000 € en le portant à environ 4 260 000 € en 2016 (estimation effectuée sur la base des consommations 2014).

Compte tenu de ce qui précède et afin de se mettre en conformité avec les textes en vigueur,

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'assemblée départementale décide :

- de fixer à 4,25 le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental,

Pierre CAMANI

**COMPTE RENDU**

**DES DEBATS**

## Réunion du 21 septembre 2015

### Table des matières

- Ouverture de la séance sous la présidence de M. Pierre Camani,  
Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne..... p.1
- Approbation du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée, consacrée au  
Budget primitif 2015..... p.7
- Présentation du rapport de la Commission Finance n° 9022, relatif à la  
Consommation finale d'électricité..... p.8
- Motion n° 1 relative à « l'organisation des services de la Direction  
Départementale des finances publiques en Lot-et-Garonne » déposée par le  
Groupe de la « Majorité départementale » .....p.11
- Motion n° 2 relative aux « dotations de l'Etat aux collectivités territoriales »  
Déposée par le Groupe de la « Majorité départementale » .....p.12

### Liste des interventions

<b>CAMANI Pierre</b> Président du Conseil départemental	<b>1 à 3 ; 6 ; 7 ; 9 ; 10</b>
<b>BILIRIT Jacques</b>	<b>3 ; 4</b>
<b>DELBREL Christian</b>	<b>4</b>
<b>DÉZALOS Christian</b>	<b>8</b>
<b>GIRARDI Raymond</b>	<b>5</b>
<b>LEPERS Guillaume</b>	<b>3 ; 6</b>
<b>MERLY Alain</b>	<b>9</b>
<b>PUDAL Pierre-Jean</b>	<b>9</b>



**VOTE DE LA TAXE DEPARTEMENTALE  
SUR LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE**

-----

**SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015**

*La séance est ouverte à 9 heures 50 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne.*

*Présents : M. Bernard BARRAL, Mme Marie-Serge BETEILLE, MM. Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Mmes Christine BONFANTI-DOSSAT, Sophie BORDERIE, Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Nathalie BRICARD, MM. Marcel CALMETTE, Patrick CASSANY, Rémi CONSTANS, Christian DELBREL, Christian DEZALOS, Mmes Danièle DHELIAS, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, M. Raymond GIRARDI, Mmes Christine GONZATO-ROQUES, Caroline HAURE-TROCHON, Catherine JOFFROY, Baya KHERKHACH, Line LALAUURIE, Laurence LAMY, Hélène LAULAN, Françoise LAURENT, M. Guillaume LEPERS, Mme Émilie MAILLOU, MM. Michel MASSET, Alain MERLY, Pierre-Jean PUDAL, Mmes Marie-France SALLES, Patricia SUPPI, Valérie TONNIN.*

*Absents : M. Daniel BORIE (a donné pouvoir à Mme GARGOWITSCH), M. Pierre CHOLLET (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH), M. Pierre COSTES (a donné pouvoir à M. BARRAL), M. Jean DREUIL (a donné pouvoir à Mme LAURENT), M. Joël HOCQUELET (a donné pouvoir à Mme MAILLOU), M. Nicolas LACOMBE (a donné pouvoir à M. BILIRIT), M. Jean-Pierre MOGA (a donné pouvoir à Mme LALAUURIE), Mme Marylène PAILLARÈS (a donné pouvoir à M. CASSANY).*

**M. le PRÉSIDENT.** – Mes chers Collègues, nous nous apprêtons à démarrer nos travaux. Je note que le quorum est atteint. Il m'appartient de désigner un Secrétaire de séance et je me tourne vers les plus jeunes présents, en particulier vers Émilie Maillou.

***Mme Émilie MAILLOU est désignée Secrétaire de séance.***

Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, chers internautes, nous avons dû organiser cette brève session sur un sujet unique : la TDCFE (Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité). En effet, la loi de finances rectificative pour l'année 2014 modifie les principes de fixation et d'actualisation de cette taxe, en limitant les possibilités de fixation de son taux. Une délibération doit être prise avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015, afin de pouvoir continuer à percevoir la taxe en 2016. Compte tenu de son produit, soit 4,26 millions d'euros, nous avons tout intérêt à nous réunir avant cette date fatidique.

Au terme de cette session, nous nous retrouverons dans le cadre de la Commission permanente et nous auditionnerons le Président de l'association Eurosud Transport, Jean-Louis Chauzy, également Président du Conseil économique, social et environnemental régional de Midi-Pyrénées.

Avant d'examiner l'unique rapport de cette session, je voudrais évoquer quelques sujets d'actualité. L'été fut marqué sur notre continent par l'arrivée massive de réfugiés et je ne pouvais pas, aujourd'hui, ne pas évoquer cette question. Ces derniers fuient leur pays pour échapper à la guerre, ainsi qu'aux persécutions politiques et religieuses. Devant cette situation, nous ne saurions rester humainement insensibles et politiquement inactifs. Il est de notre devoir de responsables publics de ne pas détourner le regard et de nous emparer de cette problématique délicate.

C'est pourquoi, loin de tout clivage partisan, j'ai pris l'initiative d'adresser, avec le Président de l'Amicale des maires de Lot-et-Garonne, Jean Dionis du Séjour, un courrier à l'ensemble des Maires. Nous les invitons à prendre leur part de l'effort d'accueil de ces populations en détresse, en leur précisant que nous serons à leurs côtés pour les accompagner dans ce choix. En agissant ainsi, nous demeurons fidèles à nos valeurs, celles qui fondent notre République, et à la tradition lot-et-garonnaise d'hospitalité à l'égard de femmes, d'hommes et d'enfants victimes de la barbarie ou de différentes formes d'intolérance. Pour mémoire, je veux rappeler l'accueil réservé par notre Département aux ressortissants italiens et espagnols fuyant le fascisme et le franquisme, ou encore à nos compatriotes du Haut-Rhin fuyant le front dès septembre 1939.

Dans un autre registre, l'été prend fin et nous pouvons établir un premier bilan de la saison touristique dans notre département. Il doit encore être affiné, car nous n'avons pas connaissance à ce jour de l'ensemble des éléments statistiques qui, naturellement, prendront en compte l'arrière-saison. Globalement, les résultats chiffrés en matière d'hébergement et de fréquentation sont tout à fait satisfaisants et rejoignent les bonnes performances de 2013. Le congrès national des sapeurs-pompiers, qui s'ouvre en cette fin de semaine, permettra, selon mes informations, de conclure la saison de façon tout à fait positive.

Je félicite Jacques Bilirit, Président du Comité départemental du tourisme, ainsi que son équipe, pour leur engagement sur le terrain. Tout l'été, ils ont sillonné le département à la rencontre des acteurs locaux pour apprécier les initiatives engagées et se nourrir des idées et projets qui sont en gestation dans les territoires.

Enfin, je veux évoquer la concertation que nous avons décidé de lancer afin de préparer la refonte de nos politiques départementales. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée cet été par le Parlement, fixe désormais le cadre précis de nos interventions. Ce nouveau cadre et le contexte budgétaire nous engagent à une remise à plat de nos politiques publiques et à une redéfinition de nos priorités, de manière à pouvoir, pour le mandat qui vient :

- concentrer nos actions sur ce qui nous apparaît le plus efficace pour les Lot-et-Garonnais ;
- améliorer notre capacité d'autofinancement, afin de continuer à investir pour l'avenir.

Je m'étais engagé, lors de la campagne électorale du printemps dernier, à ouvrir le vaste chantier de la refonte de nos politiques publiques en concertation avec les Lot-et-Garonnais. La concertation concernera les élus tout d'abord, autrement dit tous les élus, toutes tendances confondues et, dans un premier temps, les élus communaux et intercommunaux. Sur le modèle des rencontres que j'ai organisées il y a un peu plus d'un an, à la suite du renouvellement municipal de mars 2014, j'ai débuté ce jeudi 17 septembre, à Nérac, une série de réunions d'arrondissement. Elles fournissent l'occasion de présenter aux élus le nouveau champ d'action du Département et d'ouvrir le débat sur les nouvelles modalités de partenariat entre les Communes et le Département.

Ce soir, je serai ainsi à Pont-du-Casse pour l'arrondissement d'Agen. J'en profite pour remercier notre collègue Christian Delbrel de nous accueillir dans sa salle des fêtes. De la même

manière, je me trouverai, le 1<sup>er</sup> octobre, à Virazeil et, en date du 8 octobre, à Monflanquin. Ensuite, cette concertation aura lieu ici, au Conseil départemental, comme je m'y suis engagé lors de mon discours d'investiture. Une Commission spécifique sera mise en place, comprenant des membres du groupe de la majorité, du groupe de l'opposition et du groupe *La Dynamique Citoyenne*. La concertation sera donc menée avec les élus, mais aussi avec les acteurs socio-économiques et les Lot-et-Garonnais. Là aussi, c'est un engagement de campagne et j'avais conclu mon discours d'investiture du 2 avril 2015 par cette annonce. C'est pour cette raison que je ne comprends pas la polémique qui semble s'engager sur le sujet. Pour ma part, je n'entrerai pas dans ces discussions stériles que nos concitoyens ne supportent plus.

Avec mon équipe, nous avons donc souhaité interroger les Lot-et-Garonnais sur leur perception du Département et sur les priorités dont ils voudraient que la collectivité départementale se saisisse. Un questionnaire sera à leur disposition dans le prochain magazine du Département, et déposé dans toutes les boîtes aux lettres à la mi-octobre. Toutes les contributions seront étudiées avec la plus grande attention. Un site web sera également dédié à cette consultation. Et ensuite, car telle est la mission des élus, nous déciderons en toute transparence et à la lumière de nos échanges, des propositions qui auront été formulées et de nos contraintes budgétaires.

C'est un moment difficile pour notre collectivité, mais aussi un moment passionnant et exaltant. En effet, il nous appartient de redessiner les contours de notre action pour le Lot-et-Garonne de demain.

Je vous remercie.

Par ailleurs, il me semble que des motions ont été prévues pour la présente session.

**M. BILIRIT.** – En effet, une motion sera présentée par le groupe majoritaire. Elle concernera les mouvements et réorganisations au sein des services de la Direction départementale des finances publiques. Une autre motion sera également présentée, à propos des dotations de l'État aux collectivités territoriales.

**M. le PRÉSIDENT.** – C'est entendu. Je suppose que ces motions vont être distribuées sur table. L'un d'entre vous souhaite-t-il prendre la parole avant l'examen de la TDCFE ?

**M. LEPERS.** – Monsieur le Président, chers Collègues, mon propos sera bref car les sujets qui suscitent cette session sont effectivement limités et n'appellent de notre part que peu de commentaires. S'agissant du taux de la TDCFE, le législateur nous impose de choisir entre trois niveaux de taux. Vous choisissez de relever le taux actuel pour le porter à son niveau maximal. C'est un choix qui pourrait être discuté si les enjeux auxquels notre collectivité doit faire face n'étaient pas plus pressants. Au demeurant, l'augmentation de cette taxe n'ayant qu'un impact très limité sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens, nous ne nous opposerons pas à ce changement de taux.

Je souhaite néanmoins profiter de cette session pour, rapidement, évoquer les sujets qui concernent actuellement le département, à commencer par sa situation financière. Monsieur le Président, dès la session d'installation de cette mandature, nous avons posé les principes qui devaient conduire l'action de notre groupe au Conseil départemental. Nous avons dit clairement que vous pouviez compter sur notre implication à chaque fois que l'intérêt supérieur du Lot-et-Garonne serait en jeu. Nous avons réitéré cet engagement lors de la session de juin dernier, à l'occasion de laquelle nous avons proposé de travailler ensemble pour réformer des politiques départementales. Nous vous avons également suggéré la création d'une commission ad hoc, afin de revoir le régime d'aides du Département.

Alors, je viens d'entendre votre discours et je suis très heureux de constater que cette ouverture va avoir lieu dans quelque temps. En effet, j'avais quelques doutes quant à votre capacité à concerter. Votre pseudo-méthode de concertation, outre le fait qu'elle se révèle légèrement

cosmétique, ne semble pas être appliquée aux travaux de l'Assemblée. Pourtant, nous formulons des propositions et, je pense, nous avons ouvert des dialogues. Votre volonté de concertation est parfois limitée et, d'ailleurs, n'est appliquée qu'aux sujets que vous souhaitez voir discutés. Je rappelle à ce titre l'absence totale de la concertation, avec les élus du terrain, sur le redécoupage cantonal.

Enfin, je voulais aujourd'hui évoquer les difficultés que rencontrent nos municipalités. Je souhaite aussi prononcer un mot rapide à propos des Maires et de leur mobilisation ce samedi 19 septembre. L'an dernier, le précédent groupe d'opposition avait présenté une motion de soutien à l'action de l'AMF contre la baisse des dotations. Cette motion avait été votée à l'unanimité des élus départementaux. Je constate que, malgré la mobilisation de l'ensemble des élus locaux, le Gouvernement s'entête à priver les Communes, alors qu'elles représentent le premier échelon de gouvernance et qu'elles sont essentielles à nos concitoyens du point de vue des moyens d'exister. Cette baisse de dotations, dont nous constatons dès à présent les conséquences ravageuses sur l'investissement public, se traduit, qui plus est, par une réduction des services publics dans les milieux ruraux, ce contre quoi nous luttons tous depuis tant d'années.

C'est pourquoi je vous demande une nouvelle fois, Monsieur le Sénateur, de relayer auprès de vos amis du Gouvernement la colère et la détresse qui animent aujourd'hui les élus locaux et l'ensemble des personnes engagées contre l'affaiblissement de nos territoires ruraux. Certes, les collectivités locales ne peuvent s'exonérer de participer à la réduction de la dépense publique, mais l'ampleur des efforts qui leur est demandée est démesurée au regard de leurs capacités actuelles. Il est vrai que des réformes doivent être engagées pour rendre nos collectivités plus efficaces. Mais encore aurait-il fallu mener une véritable réforme territoriale, clarifiant les compétences et, surtout, simplifiant l'architecture des administrations territoriales.

Voilà donc les sujets que je souhaitais aborder ce matin. Même s'ils n'étaient pas à l'ordre du jour, ils méritaient sans nul doute d'être évoqués. Une nouvelle fois, Monsieur le Président, sachant que je suis rassuré à travers votre discours, je vous invite à permettre une meilleure implication de l'opposition sur les sentiers que vous semblez vouloir ouvrir. Je vous remercie pour votre attention.

**M. DELBREL.** – Monsieur le Président, chers Collègues, mon intervention sera très courte. Concernant la TDFCE, le groupe *La Dynamique Citoyenne* votera la légère hausse qui, peut-être, comme cela est expliqué à travers la délibération, permettra de récupérer plus de 100 000 euros, avec un impact que j'imagine très limité pour les ménages et les entreprises lot-et-garonnaises.

Je me réjouis également de votre proposition de consultation citoyenne. En tant que farouche défenseur de la démocratie participative, je ne peux qu'y adhérer. Il est pertinent d'y associer, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, la population et les acteurs socio-économiques, mais aussi les élus. Après les paroles, il faudra effectivement passer aux actes et, d'ores et déjà, vous pouvez compter sur la présence, au sein de la future commission, de *La Dynamique Citoyenne*. Nous essayerons d'apporter nos propositions quant au dépoussiérage annoncé de ces régimes d'aide et de subventions. Il faudra aussi tenir compte de l'effet de l'application de la fameuse loi NOTRe par rapport à des compétences qui, évidemment, seront transférées.

Même si vous venez de l'annoncer, Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour rappeler la tenue ce soir d'une réunion importante, à Pont-du-Casse, c'est-à-dire en zone libre et citoyenne. Cette réunion sera importante et se déroulera en présence de tous les élus de l'arrondissement d'Agen. Merci à vous.

**M. BILIRIT.** – Mon intervention sera très rapide. Nous avons déposé deux motions qui montrent toute l'importance que nous portons aux moyens que doivent avoir les collectivités pour pouvoir travailler. Je ne développerai pas davantage cette question, sinon en répondant à Monsieur Lepers qui nous demandait d'entrer en contact avec nos amis du Gouvernement. Il serait opportun

que ce dernier fasse de même avec les amis de son propre groupe, compte tenu de ce qu'ils nous proposent également en termes de baisse de dotations pour les collectivités. S'ils pouvaient changer d'avis, ce serait très bien.

S'agissant de la concertation et du doute émis quant à la capacité du Président à concerter, nous expliquons les propos qui viennent d'être tenus par le fait que Monsieur Lepers vient tout juste de rejoindre notre Assemblée. En effet, ici, nous avons pris l'habitude de nous concerter. À titre d'exemple, je mentionne le travail que nous avons réalisé sur les états généraux de l'agriculture, comme nous l'avons fait pour le schéma de développement économique. Justement, notre Département s'est montré exemplaire du fait de sa capacité à mener une concertation avec l'ensemble des acteurs. Aujourd'hui, nous nous attachons à la redéfinition de la politique de notre Département, dans les suites du vote de la loi NOTRe. Je rappelle que celle-ci a fait l'objet d'un accord entre les deux Assemblées, le Sénat et l'Assemblée nationale. C'est de fait au sein de la Commission paritaire que cette loi a été validée. Par ailleurs, lorsque nous étions en campagne électorale, nous ne disposions pas de tous les éléments pour pouvoir donner une présentation complète de la politique départementale. C'est l'objet aujourd'hui de deux volets :

- un travail avec l'ensemble de la population, étant entendu que cette question touche l'ensemble de la population ;
- un travail aussi avec l'ensemble des groupes au sein de notre Assemblée, conformément aux engagements déjà pris par notre Président lors d'une précédente session, étant entendu qu'il s'agit de mettre en place la méthode de concertation.

En outre, l'opposition nous reproche de n'ouvrir des concertations que lorsque nous y sommes intéressés. Puisque le redécoupage cantonal a été évoqué, je souhaite simplement rappeler la loi et le fait que le découpage relève de la compétence de l'État. C'était donc le Préfet qui avait la charge de la concertation correspondante et, en outre, la loi a permis qu'un avis soit donné par le Conseil départemental, donc aussi par le groupe d'opposition. Je considère donc qu'il faut connaître la réalité des choses et admettre que ce point ne faisait pas partie du champ de compétences du Département. Alors que, précisément, le moment est venu de nous concerter, il est dommage de chercher la polémique à ce sujet, plutôt que de se féliciter de l'occasion qui nous est présentement donnée en matière de concertation.

**M. GIRARDI.** – Monsieur le Président, chers Collègues, je suppose que la question inscrite à l'ordre du jour fait l'unanimité et qu'elle ne soulève aucun débat particulier. En revanche, je voudrais revenir sur les 28 milliards d'euros que l'État récupèrera sur les collectivités territoriales. Je suis surpris par cette démarche de la part de l'État qui va totalement à l'encontre de ce qui est annoncé. Je comprends l'objectif du Président de la République et du Gouvernement : tout faire pour développer l'emploi et en créer, ainsi que pour dynamiser l'économie. Dès lors que nous savons que ces milliards d'euros seront pris sur les budgets des Communes, nous en déduisons qu'ils correspondront à des réductions de l'investissement. Aujourd'hui, nous pouvons tout à fait mesurer combien de chômeurs supplémentaires apparaîtront à la suite de ces milliards d'euros perdus. Il est clair que cette diminution n'impactera pas les dépenses obligatoires des collectivités, mais forcément sur l'investissement. J'en déduis donc qu'il faut que le Gouvernement fasse marche arrière sur cette décision.

Je voudrais aussi apporter une précision par rapport à l'affirmation selon laquelle il s'agirait d'une réduction des aides de l'État aux collectivités territoriales. Je tiens en effet à rappeler qu'il ne s'agit pas d'aides de l'État, puisque les dotations de l'État à ces collectivités sont consécutives aux transferts de compétences. En d'autres termes, elles sont dues et prolongent le principe appliqué depuis un siècle, c'est-à-dire la compensation par l'État en cas de transfert d'une compétence. De fait, il y a déjà un certain temps, l'État a transféré des compétences aux Communes et les a dotées de moyens financiers leur permettant de les assumer. Or, aujourd'hui, ces moyens sont récupérés par l'État. De plus, simultanément à cette réduction des dotations, des compétences supplémentaires nous sont allouées sans être financées par l'État. Je pense par exemple à l'instruction des dossiers

relatifs au droit du sol. En pratique, la Direction de l'équipement est en train de transférer aux Communes et Communautés de communes ce travail qui implique des charges supplémentaires.

Nous pourrions épiloguer longuement sur cette problématique, mais je considère qu'il faut revenir sur cette politique, d'autant plus que nous avons l'impression de faire un effort pour rien. Pour cette année, l'État annonce un endettement de 70 milliards d'euros en plus. Si, au moins, nous avons le sentiment que les efforts qui nous sont demandés étaient utiles, nous pourrions nous faire une raison. Au contraire, la situation nous apparaît comme un tonneau percé. Je tenais à exprimer à nouveau, à l'occasion de cette session, mon mécontentement et mon engagement face à cette question. J'approuve d'ailleurs qu'une motion soit proposée, reprenant les propos de l'Association des Maires de France. Moi-même, avec mon Conseil municipal, j'ai délibéré dans cette optique.

**M. LEPERS.** – Je voudrais simplement répondre à M. Bilirit. Je suis jeune, effectivement, et j'ai certainement beaucoup à apprendre au sein de ce Conseil départemental. Cependant, lorsque je vous parle, c'est « avec mes tripes ». J'entends qu'il est question de « concertation » et j'apprends par voie de presse que notre Président s'apprête à concerter les Lot-et-Garonnais, alors que nous sommes ici les élus du terrain et qu'il faudrait, à un moment donné, nous consulter. C'est bien, à chaque session, de nous promettre que notre groupe sera écouté. En pratique, nous avons formulé quelques propositions pour participer à des Commissions et revoir certains régimes. Pour l'instant et pour ma part, je ne travaille qu'avec les actes, même si c'est peut-être un défaut professionnel. Il n'empêche que les actes sont nettement plus constructifs que les seules paroles.

C'est pourquoi je tenais à dire que j'étais relativement surpris après avoir appris qu'il y aurait un tour du département, dans l'objectif de recueillir ce que les Lot-et-Garonnais pensent, quelques mois seulement après les élections départementales. Je suppose en effet que la majorité a élaboré une feuille de route assez claire et je suis étonné qu'il vous paraisse nécessaire d'aller écouter la population maintenant.

En ce qui concerne les dotations, je suis toujours stupéfait par votre capacité à renverser les choses. Je me souviens de la période, lorsque le Président de cette Assemblée était de notre côté, où certains s'étaient levés, criaient et exprimaient des propos très durs dans les journaux du Sud-Ouest contre le Président et les éventuelles baisses de dotation. Maintenant, je constate que vos amis sont arrivés au niveau de l'État et, au contraire, que l'on essaie de ne pas faire trop de vagues. Certes, aujourd'hui, je vois que vous vous réveillez mais, depuis quelques mois, force est de constater l'absence totale de certains élus locaux, notamment de quelques-uns qui sont rattachés à la couleur du Président.

Je tenais donc à faire cette remarque. Me faire la morale au prétexte que je suis jeune et que j'ai beaucoup à apprendre est tout à fait concevable mais, tout de même, je fais partie de l'opposition villeneuvoise depuis plusieurs années et j'écoute ce qui est dit. D'ailleurs, j'écoutais bien aussi ce qui était dit lorsque le Président était Nicolas Sarkozy.

**M. le PRÉSIDENT.** – Il y a tout de même des moyens qui sont débloqués et fléchés spécifiquement pour l'investissement des collectivités. Ils ne sont pas suffisants, mais ils résultent du travail que nous avons réalisé, au même titre que différentes mesures qui sont mises en place pour redynamiser notre économie, notamment en lien avec la TVA.

De fait, le Gouvernement fait face à un dilemme que, d'ailleurs, toutes les équipes précédentes avaient connu mais qui atteint aujourd'hui une densité dont nous sommes tous parfaitement conscients. Nous pourrions choisir de laisser filer les déficits et, à terme, en schématisant à l'extrême, créer un problème et prendre le risque de se trouver dans la même situation que celle de la Grèce. Or, nous savons très bien que nous ne pouvons pas laisser filer les déficits et, au contraire, qu'il nous faut rétablir les équilibres qui avaient été négligés durant les très nombreuses années précédentes. La situation actuelle s'avère extrêmement difficile de ce point de vue.

Malgré tout, je perçois une certaine mesure à travers vos propos, Monsieur Lepers. De fait, personne ne peut vous croire lorsque vous préconisez de baisser de manière drastique la contrainte qui est imposée à la fois à l'échelle du pays et aux collectivités locales, à travers leurs budgets respectifs. En effet, lorsque nous prenons connaissance des propositions émises par vos leaders de droite, celles-ci tendent à des économies budgétaires encore plus importantes. Elles impliqueraient un effort à hauteur de plus de 100 milliards d'euros, contre les 50 milliards d'euros envisagés par le Gouvernement actuel. Personne ne croira que, demain, avec des objectifs d'économie et de réduction des dépenses publiques pour une centaine de milliards d'euros, les collectivités locales seront épargnées. Au contraire, chacun sait que la situation pourrait n'en être que plus difficile. C'est pourquoi je demande à chacun d'entre vous de faire preuve de mesure. La période actuelle est difficile et elle le sera encore demain, quelles que puissent être les majorités.

S'agissant de la concertation, je vous confirme clairement, Monsieur Lepers, que je l'avais annoncée lors du discours d'investiture. Cette concertation est en cours de mise en place et, bien que je comprenne votre impatience, il n'en reste pas moins qu'il faut auparavant travailler en interne sur la redéfinition d'une politique et sur des éléments concrets et pratiques. Justement, nous nous y attelons avec les services et nous pourrons, d'ici à la fin du mois d'octobre 2015, faire en sorte que la concertation soit mise en œuvre.

Quant à consulter les Lot-et-Garonnais, nous avons bien sûr des orientations et nous les avons clairement définies lors de la campagne électorale. Je rappelle simplement l'une d'entre elles, consistant à ne pas augmenter la fiscalité. Or, nous pourrions choisir une autre option, comme le font un grand nombre de Départements. Précisément, ce n'est pas la voie que nous avons prise et que nous avons annoncée aux Lot-et-Garonnais. Dans divers domaines, de la même manière, nous opérons des choix. Je ne souhaite pas développer outre mesure ce volet, d'autant plus que nous aurons l'occasion de débattre à nouveau ces questions. Cependant, je crois qu'il est toujours important de consulter la population pour recenser au mieux ses attentes et priorités. Ensuite, nous retiendrons ou non ces demandes et, ce faisant, nous remplirons notre rôle d'élus qui, précisément, consiste à décider et choisir en fonction des réalités du terrain et en termes budgétaires.

Voilà ce que je voulais vous dire. Ne soyez donc pas impatient, puisque nous nous préparons aux échanges. J'espère d'ailleurs que vous honorerez ce rendez-vous avec toute la volonté de travail que vous annoncez aujourd'hui.

Mes chers Collègues, si vous le voulez bien, il est temps que nous procédions à l'examen des rapports, lequel sera très rapide.

#### **COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES RESSOURCES HUMAINES**

#### **RAPPORT N° 8024**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE, CONSACRÉE AU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2015**

**Rapporteur : M. le PRÉSIDENT.** – Avez-vous des observations ou demandes de corrections concernant ce rapport ?

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***

**RAPPORT N° 9022**

**TAXE DÉPARTEMENTALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ  
FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016**

**Rapporteur : M. DÉZALOS.** – La TDCFE avait fait l'objet, en 2013, d'une délibération de l'ancien Conseil général, lequel avait alors fixé à 4,14 % le coefficient multiplicateur. Aujourd'hui, ce taux ne peut plus être en vigueur et un choix doit être fait entre les trois valeurs suivantes : 2, 4 ou 4,25 %.

Chers Collègues, il vous est proposé de délibérer favorablement sur la proposition d'un taux à 4,25 %. Il aura pour effet de procurer un produit fiscal supplémentaire évalué à 180 000 euros. Pour répondre aux observations que certains d'entre vous ont formulées, ce nouveau taux correspondra à une évolution par habitant à hauteur d'environ 50 centimes d'euro, ou encore d'1 à 2 euros par ménage.

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.***



## MOTION N°1

### ORGANISATION DES SERVICES DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES EN LOT-ET-GARONNE

**M. le PRÉSIDENT.** – Cette motion est présentée par le groupe de la majorité départementale et concerne la suppression des trésoreries. *(lecture de la motion)*  
Je précise que cette motion fait suite à un courrier que j'ai adressé au Ministre de l'économie et des finances. Avez-vous des observations à apporter ?

**M. MERLY.** – Monsieur le Président, nous voterons cette motion, mais nous devons être conscients qu'elle s'inscrit dans un processus général. Nous l'approuverons donc, mais je me demande quelle peut en être la portée. Je suppose que notre vote fera plaisir à ceux qui pourront affirmer qu'ils auront mené une action. Il n'en reste pas moins que le mouvement est enclenché et que nous le soutenons par ailleurs. En permanence et sur tout, nous sommes en contradiction.

**M. PUDAL.** – Ne pourrions-nous pas interroger le Ministre quant à d'éventuelles fermetures de trésoreries, en plus de celles qui sont déjà annoncées ? En particulier, j'ai entendu parler de la future fermeture de la trésorerie de Sainte-Livrade-sur-Lot. Autrement dit, le projet de réduction des services de trésorerie s'arrêtera-t-il à ce stade ou sera-t-il prolongé à l'échelle du département ?

**M. le PRÉSIDENT.** – Aujourd'hui, une telle perspective ne fait pas partie du projet. Cela dit, l'avenir nous le dira et, en l'état actuel, personne n'est en mesure de vous répondre.

**M. MERLY.** – Grâce à votre motion...

**M. le PRÉSIDENT.** – Cette motion a le mérite d'exister ! En effet, il importe que nous transmettions notre message au Gouvernement. Vous disiez tout à l'heure que nous n'étions pas suffisamment critiques vis-à-vis de ce Gouvernement. La preuve est ainsi faite du contraire.

**M. MERLY.** – Je crains que les Ministres n'en aient rien à faire.

**M. le PRÉSIDENT.** – Monsieur Merly, les Gouvernements se suivent et se ressemblent.

**M. MERLY.** – Je suis d'accord avec vous et, du reste, je ne vous ai pas fait de procès.

**VOTE : La motion est adoptée à l'unanimité.**

## MOTION N° 2

### DOTATIONS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**M. le PRÉSIDENT.** – Vous connaissez cette deuxième motion par cœur, puisqu'elle est la reprise de celle qui a été proposée par l'AMF. D'ailleurs, nous l'avons déjà adoptée, certes dans un contexte différent, c'est-à-dire il y a quasiment une année. Je ne juge donc pas utile de vous la lire.

**VOTE : La motion est adoptée à l'unanimité.**

**M. le PRÉSIDENT.** – Cette semaine se déroule le congrès national des sapeurs-pompiers et, dans cette perspective, vous recevrez ou avez déjà reçu des invitations pour cette manifestation, ainsi que pour le déjeuner dont le Département est à l'initiative et qui se déroulera vendredi prochain. Tous les Conseillers départementaux y sont conviés, mais aussi les Présidents et Directeurs des SDIS de toute la France et quelques Présidents de Conseils départementaux. C'est un bel événement et je vous invite à y participer. Je vous recommande aussi de vous y inscrire.

Notre séance est terminée. Je vous remercie et vous souhaite une bonne journée.

**La séance est levée à 10 heures 25.**

**MOTION N° 1**  
**déposée par le groupe de la majorité départementale**

**ORGANISATION DES SERVICES DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES EN LOT-ET-GARONNE**

Depuis 1999, 12 trésoreries de Lot-et-Garonne ont été supprimées, fragilisant la présence du service public financier dans le département.

Actuellement, la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) travaille à un nouveau maillage du territoire, aboutissant à des nouvelles fermetures au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (Duras, Mézin et Villereal), mais aussi à des restructurations de services fiscaux.

Des transferts de plusieurs missions vont fragiliser les sites actuels de Fumel, Nérac, Aiguillon ou encore Tonneins. Par ailleurs, des mesures sont en cours pour fusionner des services tels que les Services impôt des entreprises (SIE) de Marmande et Tonneins, pour transférer l'activité des services du cadastre de Marmande ou encore l'activité hospitalière des trésoreries de Fumel et Nérac vers un service unique départemental.

Considérant que ces mesures, si elles étaient confirmées, porteraient atteinte à la qualité du service public et affecteraient le principe d'égalité des citoyens dans l'accès aux services publics, les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne réunis en session :

- ✓ apportent leur soutien aux organisations représentatives du personnel ainsi qu'aux élus locaux mobilisés contre ce projet ;
- ✓ demande au Ministre des finances et des comptes publics de revoir l'actuel projet et de veiller à ce que les réformes envisagées n'affectent pas le maillage territorial du département de Lot-et-Garonne

Motion n°2  
déposée par **le groupe de la majorité départementale**

**DOTATIONS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil départemental de Lot-et-Garonne soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

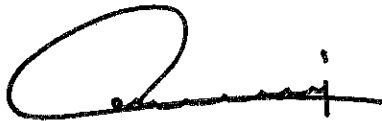
- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),

- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Fait le

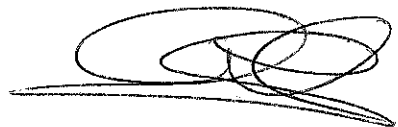
20 NOV. 2015

Le Président du Conseil départemental  
Sénateur de Lot-et-Garonne,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Camani', with a large loop at the beginning and a horizontal line at the end.

Pierre CAMANI

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emilie Maillo', with several overlapping loops and a horizontal line at the end.

Emilie MAILLOU

Certifié conforme :

*Le Président du Conseil départemental,  
Sénateur de Lot-et-Garonne*

*Pierre CAMANI*

Imprimé en décembre 2015

Dépôt légal – Décembre 2015